

LA FORMULATION DE L'ESPACE ALGÉRIEN

I. — INTRODUCTION

Le recensement de 1966 (1) faisait état d'une centaine d'agglomérations (95 à 135 selon les cas) constituant le réseau urbain de l'Algérie. Avec environ 4 millions d'habitants « urbanisés » sur 12 à cette date, selon la définition prise en compte — plus de 1 000 actifs non agricoles représentant 75 % de la population active totale — l'on recouvrait pratiquement l'ensemble des agglomérations supérieures à 10 000 habitants. Ce qui laissait de côté 8 millions d'habitants, dont 5 en dispersion totale dans des douars isolés de moins de 500 habitants (10 000 environ), l'écart entre ces douars étant de 3 à 4 km dans le nord, de 8 à 10 km sur les hauts plateaux. Les trois millions de ruraux restants, s'intégrant dans l'aire d'attraction des « centres locaux » et vivant directement ou indirectement des 2 400 000 ha de surface agricole utile (S.A.U.) en fermes autogérées ou en coopératives, essentiellement dans les wilayate de Constantine, Oran, Mostaganem et Alger.

Ce tableau schématique illustre la situation urbaine de l'Algérie au lendemain des grandes migrations de l'indépendance pour la prise de la ville (cf. *supra* Sanson). De 1966 à juin 1969 — période du plan triennal — la question de l'urbain ne sera pas posée. C'est seulement en 1969 que sortent les conclusions du recensement. Pendant cette période, chacun est persuadé que la masse immobilière laissée par les Européens suffit pour satisfaire la croissance urbaine — laquelle est nettement sous-estimée — jusqu'en 1970. En réalité, une accélération du processus migratoire des zones dispersées vers les grands centres urbains se produit. Cette migration de type économique (1 %) affecte essentiellement Alger (50 %), Oran (16 %), Annaba et Constantine (34 %). C'est alors la découverte des bidonvilles et d'un surpeuplement alarmant — sept personnes par logement en moyenne nationale en 1973 ; pour six en 1966 ; 85 % du parc a moins de trois pièces ; 60 % de la population urbaine vit à plus de trois personnes par pièce, cuisine comprise. Alger a une croissance de 8 %, Annaba et Constantine de 6 %, Oran de 5 %, les villes moyennes de 4,5 % ; les petites villes de 3,4 % à 4 %, la campagne « riche » de 2,8 % et la campagne déshéritée de 2 % environ.

Les premières mesures prises dès 1969 vont jouer sur la résorption des disparités régionales par les plans « spéciaux de développement ». Cette

(1) BARDINET, PRENANT : *L'armature urbaine de l'Algérie au recensement de 1966*. Alger, C.N.R.P., 1969.

politique qui se poursuit jusqu'alors par les plans de Constantine-Nord et d'Annaba-Sud, amenait à penser le concept d'aménagement du territoire.

L'investissement social a porté essentiellement sur l'école primaire jusqu'en 1966, avec pour principe « une seule école, où quelle soit, pour qui qu'elle soit » et sur le secondaire à partir du triennal. A partir de 1970, cette politique sociale a intégré la santé de manière systématique avec un hôpital par Daïra (50), une A.M.S. par commune ou centre aggloméré.

Parallèlement, l'édification de l'appareil d'Etat joue sur l'ensemble du territoire (690 communes) et un ensemble de programmes administratifs voit le jour durant l'actuel plan quadriennal.

L'ensemble de ces mesures a amené le Ministère des Travaux Publics, responsable de l'Urbanisme à décider de l'élaboration de Plans d'urbanisme pour une centaine d'agglomérations urbaines. Cette politique de Plans d'Urbanisme, pour lesquels 10 millions de DA ont été débloqués, ne portera pas tous les fruits escomptés. La procédure d'établissement est lourde, confiée pour l'essentiel à des bureaux privés. Ces plans communaux n'arrivent pas à intégrer les données économiques du plan national. La législation qui sous-tend les Plans d'Urbanisme directeur (P.U.D.) date de 1958-60, le foncier est mal connu et aucune prise réelle sur la réalité n'est possible. En fait, ils servent, aux commissions de choix de terrains, à localiser les investissements d'Etat sur budget central ou sur budget local. A noter que ce budget est très fragmenté (P.E.L., D.E.R., D.E.C., D.I.L., R.E.G.L.E.S. (2), etc..., opérations sur ressources propres), et le nombre d'intervenants parfois considérable — il peut aller jusqu'à 80. Face à cette situation, trois mesures essentielles sont prises, préparées durant l'actuel plan, elles auront effet à partir de 1974 :

- Définition d'une politique d'Aménagement du territoire.
- Mise en place d'exécutifs régionaux et regroupement des crédits locaux sous tutelle du Wali (Préfet) devenu ordonnateur primaire.
- Etablissement de Plans communaux...

Avant de décrire les possibilités offertes par ces mesures, il convient de les inscrire dans leurs cadres économiques, institutionnels, idéologiques et politiques.

Ceci étant donné que :

- Ce n'est qu'aux environs de 1980 que l'espace algérien pourra se formuler d'une façon proprement algérienne...
- La pression démographique, la dépression agricole, la faiblesse du taux d'activité vont être facteurs de pressions diverses.
- La structure économique et politique actuelle induit un capitalisme d'Etat. La nature juridique du Pouvoir permettra-t-elle de faire déboucher celui-ci sur une forme de socialisme avancé, ou les pressions de la bourgeoisie

(2) P.E.L. : Programmes d'équipements locaux ; D.E.R. : Dépenses d'équipement rural ; D.E.C. : Dépenses d'équipement communal ; D.I.L. : Dépenses d'intérêt local ; R.E.G.L.E.S. : Répartition du surproduit pétrolier particulière à la Saoura et aux Oasis.

mercantile associée à la technostructure seront-elles assez fortes pour mettre en cause la nature économique du développement ?

— Entre urbanisation et désurbanisation, le débat est ouvert; n'y a-t-il pas constitution d'une semi-urbanisation communale, autogérant le pouvoir par des groupes intégrés à la base donnant une échelle territoriale au pouvoir intérieur ; l'organisation urbaine et les villes étant la projection de l'univers des « politiques » chaque fois plus élargi.

II. — LES CADRES D'INSCRIPTION DU DÉVELOPPEMENT

A) LE CADRE ÉCONOMIQUE.

1) *La révolution industrielle.*

Si l'on doit parler des effets du Plan de Constantine et du plan décennal 56-66, c'est essentiellement en ce qui concerne le processus de l'industrialisation, qu'il est possible de le faire.

Tournée essentiellement vers la métropole, la politique industrielle de la France en Algérie subit un retournement avec la révolution industrielle. Les projets d'industrialisation ne changeront pas ou peu par rapport au Plan de Constantine, mais changeront de nature du fait de leur appropriation au profit de l'économie algérienne naissante. Si grand nombre de projets ont pu être maintenus, c'est grâce aux ressources exceptionnelles de la Sonatrach et à la maîtrise définitive qui a été faite le 24 février 1971 sur les hydrocarbures. La politique des industries industrialisantes (3) n'est dans la phase actuelle que faiblement productrice d'emplois, le rythme de création de ces emplois, permettant tout au plus de suivre la croissance naturelle (taux de dépendance 1/6). Mais cette politique est déterminante pour la période à venir (74-80) tant du point de vue de l'emploi lui-même que du point de vue de l'aménagement de l'espace.

De ce dernier point de vue on peut suivre l'essentiel de cette politique à travers la création de zones industrielles (20) affectant de grands centres et des villes moyennes. Ces zones presque toujours situées à une distance variant entre 5 et 10 km des centres urbains doivent induire de *fortes urbanisations linéaires* :

Axe Oran - Arzew
Annaba - El Hadjar
Alger - Blida
Alger - Rouïba,
etc...

(3) G. DE BERNIS in la *Revue du Tiers Monde* et A.A.N. (IX), 1970.

ou ponctuelles :

Skikda
Bejaïa
Sidi Bel Abbès
Tlemcen
Mostaganem,
etc...

Leur densité varie entre 20 et 40 emplois hectare. L'emploi induit par ces industries sera pris en compte par de petites zones industrielles urbaines (< 100 ha), ou sera directement localisé en milieu urbain. Cette induction devra satisfaire en premier lieu la demande en biens d'équipement qui représente actuellement 60 % des importations. La forme juridique variable sera essentiellement d'Etat pour les grosses et moyennes entreprises, privée pour les moyennes et petites dans le cadre des sociétés de promotion. Celles-ci affectent plus particulièrement :

- les industries de transformation;
- le tourisme ;
- l'investissement immobilier ;
- les secteurs de la distribution.

Canalisant l'épargne et sous couvert « du principe de décision décentralisée », elles concourront à satisfaire les élites urbaines du lendemain de l'indépendance. Pour toutes les industries, la Charte socialiste des entreprises réglemente les rapports entre forces productrices par une gestion ouvrière dans les entreprises d'Etat et par des rapports classiques dans les entreprises privées. Si l'investissement d'Etat ne peut avoir d'autres effets que la satisfaction de la croissance, l'investissement privé jouera directement sur l'amélioration du taux d'activité (actuellement de 15 % environ). Les effets réels de cette politique sont de ceux que l'on peut attendre du capitalisme d'Etat (4), avec les décalages que cela comporte au niveau social. En terme de géographie spatiale, l'on peut dire que l'Etat se charge de l'ouverture des espaces, et l'initiative privée canalisée de la finition de ceux-ci. *La récupération économique de l'espace européen sera donc vraisemblablement libérale, alors que les nouveaux espaces seront socialisés.* La dialectique est surprenante, mais inhérente aux contradictions de la société algérienne elle-même (cf. B. Etienne).

2) La révolution agraire.

Lancée tardivement, elle entre dans sa deuxième phase d'explication. Si son action porte sur un nombre restreint de bénéficiaires et de surfaces, son impact concerne tout le monde rural, les mesures diversifiées devant satisfaire tous les aspects sociaux et productifs du monde paysan. Elle engage également fortement le monde urbanisé par les réseaux de distribution en amont et en aval et par les jeunes du volontariat. Son but fondamental, en

(4) LEUCATE (C.). « Algérie 1970 : développement national et lutte des classes ». *Critique Socialiste* (3), janvier-février 1971 : 43-58.

ce qui nous intéresse, étant de stopper la migration rurale vers les centres urbains en maintenant solidement une population agricole de 10 millions d'habitants en 1980, après mise en valeur de nouvelles terres. C'est de cette population que l'on devra attendre ce que M^{me} Rochefort, au Colloque de Géographie maghrébine de 1970, décrivait comme le renversement de l'impérialisme citadin : « A un degré supérieur, le problème qui se pose est celui d'une nouvelle finalité urbaine et, par là, tous les mécanismes des rapports villes-campagnes se trouvent concernés (...). De la ville plus que jamais partent des ordres, des messages qui concernent directement le monde paysan. Il serait important de déterminer à quel niveau du réseau urbain se prennent les décisions importantes et dans quelle mesure les agriculteurs peuvent peser sur ces décisions (...). En vérité, c'est des campagnes qu'il faut partir, sans cesse, et des campagnards. Cela signifie d'abord essayer de savoir ce qu'est l'image de la ville dans les aspirations et les comportements du paysan, à quel niveau réel de l'espace il la situe vraiment, quel modèle de vie elle lui donne et ce qu'il en attend... ».

Le séminaire sur l'habitat rural tenu en avril 73 témoigne de cette réalité. La décision d'organiser un millier de villages socialistes, comprenant un nombre variable d'habitations, mais étant toujours des centres d'équipement pour 5 000 habitants au minimum, permet d'envisager une restructuration du milieu paysan dispersé (1 village pour 10 points de dispersion environ) et son inscription dans le processus général de développement.

La révolution industrielle affectera directement 10 millions d'habitants en 1980 ; de même pour la révolution agraire ; mais cette limite franche n'est-elle pas un grand danger ? N'accentuera-t-elle pas le dualisme urbain rural, la seule charnière entre ces deux mondes étant les chefs-lieux de daïra (sous-préfecture) dont la vocation semi-urbaine est encore mal affirmée dans son contenu ? A cette question nous pouvons répondre à partir des éléments du cadre institutionnel.

B) LE CADRE INSTITUTIONNEL.

En 1964, la prise de conscience par la Charte d'Alger en ces termes : « L'Etat Algérien a maintenu les structures administratives établies par le colonialisme, alors qu'il était appelé par le développement historique de la Révolution à assumer un rôle économique auquel les structures administratives ne convenaient pas »..., amène à une nouvelle conception de l'appareil d'Etat dès 1967. La commune est choisie comme entité de base avec quatre fonctions prédominantes : fonction administrative, fonction politique, fonction économique, fonction culturelle. Elle est considérée, après la famille, comme la cellule dynamique de base.

Dotée de possibilités étendues dans tous les domaines, la commune peut créer des conseils, organes administratifs, susciter des emprunts et impôts, assurer des garanties et emplois de fonds, surveiller et aider des organisations économiques et établir un plan social de développement.

Toutes les organisations économiques sur son territoire sont représentées à son conseil, coopératives, entreprises autogérées, entreprises socialistes, entreprises en régies ou en tutelle, etc... Les liens avec le parti et les syndicats sont étroits et il n'appartient qu'à la commune elle-même de faire des propositions orientant sa fonction dans tel ou tel sens (tourisme, petites industries, etc.). Elle est le carrefour entre l'investissement productif industriel ou agricole et l'investissement social, habitat et équipements.

La fonction culturelle de la commune s'affirme, en premier lieu, par son entière propriété des lieux de spectacles et de formation. Le code de Wilaya, deux années plus tard, développe les mêmes prérogatives et permet à l'institution régionale de coordonner l'action des communes. Toutes les phases de la planification passent obligatoirement par la Wilaya.

La coordination des quatre fonctions de base au sein de la Wilaya est le plus sûr moyen de réguler les rapports entre monde rural et monde urbain et de développer des initiatives visant à l'intégration des deux. Le Conseil de développement économique et social de la wilaya assume cette tâche. Dépendant de l'A.P.W. (assemblée élue, du type conseil général) il regroupe tous les groupes de pression de la région ; mais l'appartenance commune au parti devrait leur assurer une vision commune du développement.

Nous avons vu que le cadre institutionnel avait pour charge de proposer la politique sociale en matière d'habitat, d'équipement collectif et de petits investissements productifs. Cette fonction, longtemps brigüée par les Sociétés Nationales et le Ministère de l'Industrie au nom de l'efficience, a été fermement combattue depuis 1970.

Si les communes n'ont pas tellement répondu dans l'immédiat aux tâches attendues, cela relevait de difficultés matérielles et organisationnelles. Par contre, ce retard a créé une émulation au niveau local et une certaine compétition se prépare pour les prochaines élections de 1975.

L'équivoque idéologique : « industrialiser d'abord, socialiser ensuite — l'expansion d'abord, l'action sociale ensuite », affecte réellement les citoyens qui souhaitent lever l'hypothèque. En ce sens, l'attitude des cadres des Sociétés Nationales au niveau des Unités est fondamentalement différente de celle de leur direction.

Pour ce qui concerne les petits investissements productifs autres que le tourisme, nous pouvons voir rapidement l'impact de la commune. La S.A.U. et les terres redistribuées ne suffisant pas à faire vivre un fond rural de 10 millions de personnes, les actions de modernisation, petite hydraulique, construction de villages et d'équipements, l'établissement de réseaux divers, vont occuper une grande part de la main-d'œuvre; mais le véritable débouché de la commune rurale ou semi-urbaine est la petite industrie alimentaire, et l'artisanat traditionnel amélioré puis industrialisé. Toutes ces opérations sont confiées aux communes et localisées dans les villages socialistes ou chefs-lieux de communes.

Le mouvement complémentaire à l'industrialisation par les petites et moyennes industries en milieu semi-urbain, coïncidera avec la modernisation

du milieu rural, laquelle induit également un milieu semi-industriel, affirmant ainsi la vocation semi-urbaine de près de la moitié des communes.

La distribution des communes se fait de la manière suivante :

Communes urbaines recevant des industries industrialisantes	20 à 30
Communes urbaines recevant de l'industrie moyenne et forte	20 à 30
Communes semi-urbaines	60 à 80
Communes en dépendance directe	100 à 120
Total des communes bénéficiant de la révolution industrielle directement	220
Communes rurales favorisées à vocation future semi-urbaines	200 environ
Communes deshéritées bénéficiant prioritairement de la révolution agraire et des programmes spéciaux	250 environ
Total des communes bénéficiant de la révolution agraire directement ou indirectement	450

Cette représentation étant quasi systématique au niveau de chaque wilaya, l'on comprend mieux le rôle prépondérant que joue actuellement le Développement régional et que devraient jouer par la suite l'Aménagement du territoire et la planification régionale.

Toutefois, nous avons vu que l'assiette de l'armature urbaine partait bien du milieu rural en subissant un double mouvement économique entre l'agriculture et l'industrie; mais nous n'avons pas encore vu les finalités de cette urbanisation du point de vue qualitatif.

C) LE CADRE IDÉOLOGIQUE.

Idéologie du développement et révolution culturelle en sont les deux piliers. Ils représentent en fait l'essentiel des contradictions de la société algérienne et résument la situation de l'Algérie après 130 ans de colonisation. L'option socialiste affirme la promotion de l'homme, mais de quel homme ? L'identité algérienne n'est pas recouverte ; le ressourcement est mené activement, mais est difficile à effectuer, car les modèles sociaux pré-coloniaux n'engendrent pas l'unité sociale recherchée. La critique fondamentale d'Ibn Khaldoun sur les sociétés urbaines et rurales évoque déjà tout le conflit que l'on souhaite éviter. L'idéologie du développement engendre les

conflits de classe; la redistribution des fruits de l'expansion n'est pas plus égalitaire; les possibilités de participation au développement de même. C'est le droit à la paresse et le droit au travail mêlés. La crise de la famille, écartelée entre le modèle originel inapte au développement et le modèle européen contraire à l'option socialiste, complique l'équation. Le cumul de ces contradictions aboutit à une certaine stérilité du développement culturel. Seule, la scolarisation systématique est « effective » et rejette par là-même le poids des questions non résolues sur « la génération de l'indépendance qui aura 18 ans en 1980 ». Une seule constante surgit dans cette confusion, c'est l'unicité de l'équipement culturel où qu'il soit, pour qui qu'il soit. Cette constante dans une culture où le mythe de la ville est dominant est fondamentale. La ville est un héritage du passé colonial. La ville algérienne n'existe pas. C'est alors la description d'une cité idéale musulmane (5) qui resurgit. Cette cité idéale doit franchir le pas de la société policée (polis) pour assurer la charge du bled (6). C'est en ce sens que toute politique culturelle unique est révolutionnaire en Algérie. L'égalité des chances sous-entend la nécessité de la politique de développement et d'équilibre régional. Alors que le marxisme est récusé comme idéologie, il tend à être utilisé dans la démarche concrète. Un symbole de ces contradictions est dans la reconnaissance du taux d'urbanisation. Selon qu'il est minimisé ou maximisé, tous les paramètres de l'équation rentrent en compte. L'homme urbain est-il celui qui l'est réellement ou celui qui est en train de le devenir ? Selon les définitions, le taux actuel varie de 30 à 50 % et variera vers 1980 de 40 à 70 %.

La révolution culturelle permet, dans les faits, au paysan de s'urbaniser, de parler le même langage que l'ouvrier ; c'est la séparation de l'origine productive du type d'organisation sociale, et la recherche d'une communication unique.

En ce sens, la révolution culturelle est urbaine et peut être généralisée à l'ensemble de la population ; le politique prédomine sur toute forme d'organisation sociale. La révolution est un mythe projeté qui ne se légitime que par ses projections.

La question de la prise du pouvoir est donc la clef de toute interprétation et la formulation de l'espace algérien est riche de ses composantes économiques, culturelles et politiques.

D) LE CADRE POLITIQUE.

C'est celui du pouvoir et de la légitimation du pouvoir au regard de la Révolution algérienne. La Révolution algérienne est celle qui se réfère à

(5) Cf. GARDET (L.). *La cité musulmane*. Paris, Vrin 1961. IBN KHALDOUN. *La Muqqadima*. Trad. par V. Monteil. Beyrouth, 1968, 2 vol.

(6) STAMBOULI (F.). « Sous-emploi et espace urbain : les bidonvilles au Maghreb ». *Espace et Société* (6-7), juil.-oct. 1972 : 165-180.

un « million de chouada » et à la « génération née de l'indépendance ». Entre les deux, il n'y a qu'une sorte de régence révolutionnaire.

Les acteurs :

- anciens Moudjahidines, ancien membre du F.L.N. et de l'A.L.N. ;
- les jeunes du service national et du volontariat ;
- les concourants du développement, la technostructure ;
- les élus du parti, des syndicats et des assemblées ;
- le conseil de la révolution, garant de la révolution et du pouvoir.

La base sociale :

- le peuple algérien avec ses inégalités sociales.

Les groupes de pression :

- ceux qui ne participent pas à la révolution ;
- la bureaucratie ;
- la bourgeoisie « capitaliste ».

L'ambiguïté politique est donc considérable, le mythe révolutionnaire offre des marges de manœuvre gigantesques, la solution est, selon la définition du président Boumediene, dans l'élargissement spatial des bases du pouvoir. Toute institution collective devient un lieu du pouvoir révolutionnaire. Le pouvoir intérieur doit être révolutionnaire et discrétionnaire; les objets du pouvoir doivent être multiples et conséquents. L'imbrication de l'économique et du politique doit être constante. Les communes sont des cellules de base économiques et politiques. Les entreprises leur sont rattachées. La hiérarchie est simplifiée, commune, région, nation. A chacune de ces instances, des tâches spécifiques mais complètes.

L'initiative doit être lancée par le parti en cour de rénovation et les unions syndicales (ouvrières et paysannes), canalisées dans les lieux de production — rôle de la charte de la révolution agraire et de la charte socialiste des entreprises — et aboutir dans l'appareil d'Etat — A.P.C. Wilaya.

L'initiative de création des comités de quartier et de douars pourrait être l'amorce d'un pouvoir urbain. Le mode de production urbain défini comme appartenant aux A.P.C., aux Wilayas et à l'Etat central ne pourra prendre tout son sens tant qu'une *Charte de la révolution urbaine* ne sera pas établie. Pour cela, il faut que les objets de production du milieu urbain soient mis en place, que les prérogatives de chaque agent soient fixées et que le contenu idéologique soit clair. Il s'agit donc d'un aboutissement que l'on ne peut attendre avant 1980.

E) LE CADRE DE PLANIFICATION - LE DOSSIER « HORIZON 1980 ».

Qualifié de plan social, le prochain plan (1974/1977) verra ses mesures prises en compte jusqu'en 1980. D'un montant global double de celui du précédent (54 milliards de DA pour 27 précédemment) il prendra en charge 95 % de l'investissement national.

Croissance de la population

Taux	(en milliers)	66	73	77	+ $\frac{73}{77}$	80	+ $\frac{77}{80}$
2,8 %	Pop. agricole	7 300	8 360 ⁽¹⁾	9 330	+ 970	10 130	+ 800
4 %	Pop. non agricole	4 500	6 070	7 160	+ 1 090	8 130	+ 970
3,4 %	Pop. totale	11 800	14 430 ⁽²⁾	16 490	+ 2 060	18 260	+ 1 770

(1) Dont 7.2 millions de population traditionnelle agricole : revenu, 800 DA/an/tête.

(2) Pop. ayant un mode de consommation urbain = 7,20 millions = 50 %.

Population pré-scolaire = 0 à 5 ans =	4 070 000 en 1980
Population scolarisable = 6 à 17 ans =	5 790 000 en 1980
Force théorique de travail = 18 ans à 59 ans =	1973 = 2 540 000
(population masculine seule)	1977 = 3 000 000
	1980 = 3 400 000
Population 18 à 59 ans totale	= 1973 = 5 670 000
	1977 = 6 560 000
	1980 = 7 350 000

Emploi non agricole	Perspective		
	1973	1980	73/80
Total industrie	209 000	360 000	+ 151 000
B. T. P.	170 000	290 000	+ 120 000
Transport, Services, Commerces	428 000	652 000	+ 224 000
Education, Santé, Administration	334 000	438 000	+ 104 000
Etudiants et service national	39 000	104 000	+ 65 000
	20 000	50 000	+ 30 000
Total + Divers	1 250 000	1 994 000	+ 744 000

Ces quelques chiffres de base permettent d'apprécier les perspectives de développement à l'horizon 1980.

Dans le secteur social.

L'enveloppe logement prévue se répartit comme suit :

- 100 000 logements urbains,
- 120 000 logements ruraux,
- 50 000 à 100 000 logements en autoconstruction ou amélioration pour la période 1973/1977.

Au-delà, le rythme souhaité de 100 000 logements/an à l'horizon 80.

Par rapport à la croissance démographique, cela sous-entend (7 pers.

log. moyenne nationale 1973 entérinée) une satisfaction à plus de 100 % pour la population agricole, donc une amélioration réelle des conditions de vie dans le milieu rural et une satisfaction à 65 % pour la population non agricole, ceci pendant la première période. Pour la deuxième période le rythme annoncé permettait de satisfaire à 100 % la demande issue de la croissance démographique. Ces chiffres font donc apparaître une certaine dégradation des conditions de vie en milieu urbain. Cette dégradation devrait être tempérée par le logement en cité universitaire, par la construction privée (sociétés de promotion) et l'initiative laissée aux communes sur leurs crédits locaux. Dans les faits, les choses sont plus inquiétantes, car la demande des 4 grands centres est de 100 000 logements urbains afin de satisfaire la population ouvrière employée par les sociétés nationales (actuellement et durant le 2^e plan quadriennal). La satisfaction que le logement doit apporter par rapport aux créations d'emplois serait donc de 1 logement pour 2 à 3 emplois. Ceci laisse à penser que les mouvements de population non agricole tendraient à se limiter et que la politique de formation professionnelle permettrait d'utiliser la main d'œuvre locale dans beaucoup de centres où elle est déjà logée. Cette considération s'appuie sur le fait que les grands centres urbains sont actuellement saturés, qu'une retombée de la migration (très provisoire) s'ensuit et que les migrations alternantes s'agrandissent considérablement (rayon de 50 km) dans les quatre grands centres. Si cette hypothèse se révélait fautive il serait logique d'attendre un fort mouvement de création de bidonvilles. Une autre inquiétude qui naît chez tous les responsables de la planification est la capacité réelle du bâtiment et des travaux publics à satisfaire la demande (7). Des mesures originales seront certainement à envisager durant le plan. Volontariat, service national et auto-construction auront certainement un rôle important à jouer.

L'enveloppe budgétaire des équipements collectifs et sociaux n'est pas encore établie, mais les premiers sondages donnent à penser qu'un effort important sera fourni, essentiellement dans le domaine de l'électrification rurale, de l'adduction d'eau et de la distribution de gaz. Ceci conformément aux décisions de la C.N.R.A. (8). C'est essentiellement le milieu paysan qui sera bénéficiaire des investissements sociaux durant le prochain plan. Ces mesures que l'on sait destinées à bloquer l'émigration rurale sont ainsi commentées par M. David Turnban, expert de l'O.C.D.E. : « l'émigration paysanne est une forme de vote, c'est une attitude politique de gens n'ayant pas de droit politique. Les groupes urbains peuvent être satisfaits d'une amélioration dans les campagnes. Tout en étant la fin de l'émigration, c'est aussi la fin d'une concurrence sur le marché du travail urbain ».

Dans le domaine de l'emploi.

C'est toujours l'investissement industriel et B.T.P. (9) qui est dominant. Mais la production de biens d'équipements industriels et agricoles va dépasser

(7) Plan log. urbain 1^{er} quadriennal satisfait à 60 % seulement.

(8) Commission nationale de la révolution agraire.

(9) Bâtiment et Travaux Publics.

la production de biens de consommation intermédiaire. Cela doit abaisser considérablement le coût moyen de l'emploi industriel et permettre la création de services aux entreprises plus importants, notamment dans le secteur des transports et communications.

De grandes inégalités subsisteront pourtant dans la population active réelle et entre villes et campagnes. Avec 18 % de taux d'activité, 14 % pour la population agricole et 24 % pour la population non agricole, seule la moyenne urbaine va en s'améliorant, compensant par là la faible satisfaction sociale.

L'absence de prise en compte de la population féminine dans la force de travail, alors qu'un marché de l'emploi féminin se développe, laisse à penser que le chômage masculin sera important (environ 30 % de la population active totale), à moins que le secteur privé ne commence à jouer son rôle de dispensateur d'emploi à faible coût (P.M.I. et sociétés de promotion).

L'augmentation des taux d'activités dans les campagnes ne peut provenir que de l'initiative locale et le rôle des A.P.C. sera prépondérant.

Si ce rôle n'est pas pleinement joué, la seule amélioration des conditions de vie du monde paysan ne suffira pas à stopper une émigration toujours latente. D'autant plus que le niveau de scolarisation des jeunes ruraux va en s'accroissant rapidement et que ceux-ci n'hésiteront pas à rejoindre les rangs des chômeurs urbains en quête d'un quelconque moyen d'exister.

En fait, beaucoup moins ambitieux qu'il ne paraît au premier abord, le prochain plan, avec ses prolongements jusqu'en 1980, vise essentiellement à déterminer les grandes lignes d'une stratégie cohérente favorisant l'accumulation primitive du capital.

C'est beaucoup plus dans sa démarche spatiale que le prochain septennal doit être analysé.

III. — LA DÉMARCHE SPATIALE

- Le cadre institutionnel : Exécutif de Wilaya.
- Le cadre de planification : le plan communal.
- Le cadre méthodologique : l'aménagement spatial.

Par décision, en date du 19 février 1972, le Conseil des Ministres et le Conseil de la Révolution ont entériné les propositions du code de wilaya et du code communal (10) visant à créer un organe interministériel chargé de l'exécution du plan et de sa préparation. Ces décisions donnant à l'assemblée de wilaya tous les moyens d'appliquer une stratégie propre à la région, en coordination avec le wali devenu ordonnateur primaire et les communes chargées du plan communal.

(10) Circulaire sur le plan communal, déc. 1972.

« Le processus d'élargissement de la planification aux échelons locaux est fonction du niveau économique actuel de la commune et de sa transformation progressive en une entité économique véritable conforme à l'objectif inscrit dans le code communal ».

Celui-ci revêt trois formes selon la nature de la commune :

- commune urbaine (33) ;
- semi-urbaine (104) ;
- rurale (560).

La liste n'est pas définitive et les communes situées directement dans l'attraction urbaine peuvent changer d'appellation. Le plan communal a pour but de répartir les crédits locaux affectés aux communes, de coordonner les investissements sur le budget centralisé (investissement de la planification sectorielle), ceci après enquête, et de développer un plan spatial de développement.

Le plan communal de la révolution agraire.

Ces plans contiennent 5 rubriques :

- Structures de la révolution agraire.
- Equipement agricole.
- Equipements productifs non agricoles.
- Equipements d'infrastructure.
- Equipements sociaux.

Le plan communal semi-urbain (P.C.S.U.).

Sensiblement identique au plan de la R.A. il peut contenir ou non la première rubrique.

Le plan communal de modernisation urbaine (P.C.M.U.).

Il a pour objectif de commencer à maîtriser le développement des principales villes par :

- la programmation des équipements urbains,
- l'élaboration de directives quant à leur extension spatiale.

Les Wilayates et A.P.C. concernées par le Plan Communal de Modernisation Urbain auront à élaborer à partir de maintenant et durant la première année du Plan Urbain (Année 1974) les travaux suivants :

« — Situation socio-économique (données démographiques et scolarisation - Emploi - Habitat et Equipement - Activités économiques).

— Situation physique (site et contraintes, structure physique de l'agglomération - implication spatiale du plan d'urbanisme - espace disponible).

— Les perspectives de croissance décennale de la ville (croissance démographique - besoins en équipements et programmation - la localisation et les effets des projets industriels, etc.).

— Le Plan d'Urbanisme (date d'élaboration s'il en existe ses orientations par rapport aux problèmes actuels ou à venir).

— Programme de modernisation urbaine : liste des travaux et coûts, le tout classés par ordre de priorité, à proposer en titre du prochain Plan.

— Les perspectives de développement de la ville pour une période au moins décennale sur le triple plan :

- démographique,

- des activités économiques,
- spatial.

Les programmes de modernisation urbaine seront adoptés ville par ville au fur et à mesure de leur maturation ».

Source : *Circulaire C n° 1 S.E.P. Alger.*

Cependant, le fait d'introduire les P.U.D., dont une critique a été faite dans le premier chapitre, à l'intérieur du P.C.M.U. pose des problèmes :

3 types de P.C.M.U. seront à distinguer :

- ceux utilisant un P.U.D. élaboré,
- ceux utilisant un P.U.D. en cours d'élaboration,
- ceux n'utilisant pas de P.U.D.

Les préoccupations de méthodologie, quant à ces 3 aspects, sont confiés à la Caisse Algérienne d'Aménagement du Territoire (C.A.D.A.T.), au Ministre des Travaux Publics (M.T.P.C.) et au Secrétariat d'Etat au Plan (S.E.P.).

En fait, le P.C.M.U. et le P.C.S.U. posent le problème de révision de la politique urbaine, tout en apportant le cadre socio-économique de référence souhaité à l'origine. Afin qu'une réforme de fond de la politique urbaine soit élaborée et que les décisions, relatives à la politique d'aménagement du territoire, soient prises, une commission chargée d'étudier ces problèmes a été créée entre le S.E.P., le M.T.P.C. et la C.A.D.A.T. Les premières conclusions de ces travaux pourraient être les suivantes :

Le S.E.P. créerait un organisme interministériel d'Aménagement du territoire ayant pour tâche d'établir la politique en la matière. Cet organisme sous tutelle du S.E.P. regroupant les groupes de planification intersectoriels et interministériels, prendrait en charge le développement régional et la politique des plans spéciaux. Cet organisme aura, outre ses tâches techniques, les facultés de décider des choix techniques en matière de localisation des investissements nationaux (budget central). Il intégrera également les propositions venant des communes par les plans communaux après coordination par les wilayate. Il préparera le plan national d'aménagement du territoire, aidera les wilayate à élaborer les plans régionaux d'aménagement du territoire, aidera les grandes régions urbaines à établir des schémas de structures. Ceci dans une perspective décennale ou bi-décennale.

La C.A.D.A.T. se chargera d'établir toutes les mesures foncières liées à ces décisions (schémas de structures et plans communaux) et de viabiliser les terrains dans le cadre des disponibilités financières du plan (3 ou 4 ans selon le cas).

Le M.T.P.C. établira une politique opérationnelle pour l'intervention en milieu rural ou en milieu urbain, en fonction des Plans spatiaux communaux.

Ces mesures nouvelles, en cours d'élaboration sont le signe précurseur d'un changement politique profond dans la politique intérieure algérienne. Elles permettent d'envisager une finalité au développement et à la croissance, ceci en donnant des objets précis au Pouvoir élargi et aux organisateurs de la Révolution culturelle.

IV. — CONCLUSION

La démarche spatiale ainsi poursuivie nous ramène à nos problèmes du début quant à la formulation de l'espace algérien. Il apparaît nettement que l'ensemble des actions menées ont pour horizon 1980. Qu'aucune cohérence globale ne sera atteinte préalablement; seules des mesures provisoires de synthèse seront tentées. Si un véritable processus d'urbanisation ne peut commencer avant 1980, c'est que l'accomplissement du capitalisme d'Etat — que Lénine désigne « comme la préparation la plus complète du socialisme... l'antichambre du socialisme » — ne sera effectif qu'à cette période.

Si 1980 apparaît comme la date la plus importante du point de vue économique et culturel, c'est également une date fondamentale sur le plan politique.

En effet, c'est en 1975 et en 1980 qu'auront lieu les prochaines élections des conseils d'A.P.C. Celles-ci sont le siège du pouvoir réel, avec les assemblées de wilaya, même si le pouvoir de celles-ci n'est pas encore effectif. Actuellement composées de notables ayant joué un rôle pendant la guerre de libération et présentées par le parti (2 listes concurrentes sont présentées), pas toujours très compétentes devant l'énormité des tâches qui leur sont confiées, les A.P.C. sont convoitées par les éléments les plus dynamiques de la population. Ceux-ci sont souvent trop jeunes pour avoir eu un rôle historique, mais sont parfaitement conscients de leurs responsabilités. Ils voudraient s'intercaler entre « la période de la guerre de libération et l'horizon des jeunes ayant 18 ans en 1980 », constituant ainsi un groupe lié au développement. L'élargissement des bases du pouvoir préconisé par le conseil de la Révolution ne peut que s'accommoder de cette situation. En effet, certaines A.P.C. ne sont que la représentation d'intérêts personnels contradictoires avec ceux de la Révolution Agraire, ou ne sont que la représentation d'intérêts en décalage avec les ambitions de la révolution industrielle. Par ailleurs, la soif culturelle anime tous les jeunes qui ayant pu être scolarisés réclament des objets aptes à les satisfaire. Mais ils réclament aussi leur droit d'utiliser les A.P.C. pour participer à l'édification socialiste du pays. Ces élections de 1975 et de 1980 seront donc déterminantes pour l'avenir du pays. Elles seront également la base d'une concurrence dans le parti qui s'ouvre de plus en plus pour la présentation des listes de candidats et la définition des programmes électoraux. Ceux-ci seront très marqués par les résultats de la charte socialiste des entreprises, de la révolution agraire, du travail des unions paysannes et de l'U.G.T.A.

Cet appel au « droit de cité » est la plus sûre base pour établir une formulation algérienne et socialiste de l'espace.

L'idéologie socialiste du développement doit s'inscrire dans l'ensemble du pays avant qu'une idéologie socialiste scientifique ne relance le débat.

J. FRANCHET.